

Liberté, Égalité, République d'Haïti

No 6. Au Port-Au-Prince, le 25 Février 1816, an 13^e de l'indépendance.

Alexandre Pétion Président d'Haïti,

Au général Ignace Marion, commandant l'arrondissement des Cayes.

Sur ce que j'ai appris, mon cher général qu'il s'établissait aux Cayes des divisions qui pourraient devenir funestes à la cause de la liberté, par ceux des réfugiés étrangers qui se disent, les uns pour la Nouvelle Grenade, et les autres pour le Mexique, j'ai résolu d'y interposer mon autorité, afin de faire finir ces sortes de divisions, qui, en montrant un exemple dangereux pour le peuple de la République, peut être le résultat des machinations des ennemis cachés de l'indépendance du Nouveau Monde. Et comme en tout état de cause, un gouvernement protecteur de l'humanité, juste, équitable et père du peuple qu'il régit, doit faire ce qu'il convient pour la future prospérité et protection de ceux qui vivent à l'ombre de son système établi; j'ai résolu, que jusqu'à nouvel ordre, il ne serait point reconnu aucune autorité dite mexicaine ou du Mexique parmi nous, que vous ne permettez, sous aucun prétexte dans l'étendue de votre commandement, à aucun bâtiment d'arborer le pavillon dit du Mexique, et que vous ne permettez plus non plus qu'aucune expédition se fasse pour le Mexique révoquant à cet égard tous ordres contraires à ce que je vous prescris par la présente.

Et comme le général Bolivar et M. Marimon sont légalement reconnus pour des autorités de la Nouvelle-Grenade, vous remettrez en leurs mains tous

les papiers des bâtiments de Carthagène qui sont déposés entre les vôtres. Vous ferez appeler les capitaines et armateurs de ces bâtiments, et vous leur notifierez de vive voix que le gouvernement ne reconnaît point d'autres autorités que M. Marimon et le général **Bolívar** dans les mains desquels les papiers de leurs bâtiments ont été remis, et que ceux des bâtiments qui ne suivront pas ces deux messieurs ne sortiront pas du port de **Cayes**, sous n'importe quel pavillon; et dans le fait vous vous opposerez par tous les moyens en votre pouvoir à ce que les bâtiments qui ne suivront pas l'expédition du général **Bolívar** sortent des **Cayes** jusqu'à de nouveaux ordres de ma part.

Je me réfère à ma lettre d'ordre relative à l'affaire de la **Constitution**, les dépenses de ce bâtiment estimées par des arbitres, le gouvernement répondant du montant de l'estimation, le bâtiment, bon gré mal gré, sera mis à la disposition de M. Marimon et du général **Bolívar**. Prévenez le général **Bolívar** de toutes ces dispositions et dites-lui de ma part de ne pas perdre un moment de temps, car il pourrait arriver d'Europe des bâtiments et des secours qui le contrarieraient beaucoup. Dites-lui de ne plus perdre de temps, et lisez lui ma lettre.

Je vous invite aussi à permettre, à M. Brion d'embarquer, les quinze cents fusils qu'il avait vendus à l'état, le marché pour ces armes étant rompu. Il remettra en les recevant, le reçu qui lui avait été fourni des **Cayes**.

Il ne me reste plus, mon cher général, qu'à vous dire de faire finir, comme je vous le prescris, l'affaire de ces messieurs; et s'il y avait encore quelques personnes ayant à exercer des réclamations auprès de vous, ou des difficultés à terminer, envoyez-les moi; en attendant que l'expédition parte, car je désire qu'elle parte.

Je vous salue d'amitié,

Signé : Alexandre Pétion